TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : L'installation des panneaux photovoltaïques à Fon Pepy a commencé (voir notre précédent bulletin)

ENTRETIEN DES BAS-COTES DES ROUTES DANS LES HAMEAUX : Depuis le 01 01 2018, la Commune a repris l'entretien des bas-côtés des routes de la commune.

C'est une entreprise privée qui en est chargée, les frais étant à la charge de la commune. Elle passe 3 fois par an comme précédemment.

Nos agents communaux n'ont pas l'équipement nécessaire pour ce travail.

COMMERCANTS DE LA COMMUNE : Nous sommes conscients que les commerces sont nécessaires et importants dans un village. Ce sont des lieux de rencontres et de convivialité. Pensons à les faire vivre…restaurants, pharmacie, épicerie, coiffeur….Nous sommes tous responsables de leur survie….

RUBRIQUE ASSOCIATIONS

LES FLORALIES : Cette association a pour objet d'aider, la municipalité, à financer et à améliorer le cadre de vie du village. Cette année 2017, les Floralies ont financé :

- l'achat des vivaces dans le cadre de la signature de la charte 0 herbicide.
- l'achat des sapins de noël pour les fêtes
- la participation des musiciens lors du repas des aînés
- le vin chaud
- les fournitures pour les fleurs dans le cadre de la manifestation des Floralies
- (à l'étude), la réfection de la salle des fêtes
- en cours, la réfection du « petit patrimoine » : lavoir de Fonclose, Fontaines etc…

PROJET : dans le cadre de la signature de la charte 0 herbicide, les Floralies financeront la différence entre la subvention accordée par l'agence de l'eau ADOUR GARONNE et le coût total du matériel à acquérir pour aider les agents communaux dans l'entretien du village.
D'AUTRES PROJETS sont à l'étude ; ils sont liés directement à la manifestation annuelle : location d'un nouveau stand pour la pâtisserie ou acquisition éventuelle…
Cette association qui existe depuis 35 ans, mobilise, chaque année une centaine de bénévoles au cours du mois de mai.
Toutefois, le nombre d'adhérents ne correspond pas au nombre de bénévoles.
Les personnes qui n'ont pas leur carte de membres actifs peuvent se la procurer auprès des responsables du bureau des Floralies : Annick DUMONT, la Présidente, Yvette DUBOS, Géraldine VALET (pour un coût annuel de 6 € pour une personne seule et 10 € pour un couple), ce qui leur permettra de participer à l'Assemblée Générale.

L'APRESJC : Nous sommes en cours d'élaboration du programme de l'été 2018 des « jeudis de St Jean ». Les travaux votés et programmés pour un coût de 150000 € (réfection des vitraux de St Joseph, l'autel de la Vierge et autres…..) sont en attente de pièces justificatives qui vont être fournies, très prochainement, par l'architecte.

INFO **LE CONSEIL MUNICIPAL PROPOSE UN APERO/DEBAT** INFO

où chacun pourra échanger sur les réalisations et les projets futurs de la commune. Cette réunion pourrait avoir lieu vers la fin du mois de mars ou début avril. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Pharmacies de garde

Dimanche 4 février : Mappa Jumilhac	Dimanche 11 février : Guyonneau St Jean	Dimanche 18 février : Bernard St Pardoux
Dimanche 25 février : Larue St Pardoux	Dimanche 4 mars : Seegers St Saud	Dimanche 11 mars : Chemille Thiviers
Dimanche 18 mars : Vignaud Thiviers	Dimanche 25 mars : Blanchard Thiviers	Dimanche 1er avril : La Coquille
Dimanche 8 avril : Fredon Miallet	Dimanche 15 avril : Mappa Jumilhac	Dimanche 22 avril : Guyonneau St Jean
Dimanche 29 avril : Bernard St Pardoux		

Les pharmacies de garde le dimanche sont de garde toutes les nuits de la semaine qui suit. Des modifications peuvent intervenir depuis la distribution de ce bulletin. Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, téléphonez au **3237**.

INFORMATION ADMINISTRATIVE :
Nous vous rappelons que le site internet de la Commune est à votre disposition et mis régulièrement à jour par SYLVIE LAFAURIE que nous remercions pour son implication et sa réactivité. www.saintjeandecole.fr
Bienvenue aux nouveaux arrivants que nous remercions de se faire connaitre en Mairie !!

Hiver 2018

N° 100

Bulletin d'informations Communales

Saint Jean de Côle

Le Château de la Marthonie en 1924

****

VOEUX 2018

Le 06 01 2018, à l'occasion des vœux prononcés par Francis SEDAN (ci-joint le discours), les enfants de moins de 10 ans ont reçu, de la part de la commune leur cadeau annuel.

Il est dommage que de nombreuses familles ne se soient pas déplacées, ce qui n'a pas permis de remettre la totalité des jouets. En conséquence, compte tenu de l'effort financier et personnel, le conseil envisage de ne pas reconduire cette opération.

LE REPAS DES AINES du 16 12 2017

C'est toujours avec autant de plaisir que nos aînés, venus nombreux, ont participé à ce repas-dansant animé par Laurent et Gilles

Ceux-ci ont contribué à créer une ambiance musicale joyeuse et chaleureuse. Ils ont permis aux danseurs de s'exprimer tout au long de cet après-midi avec la participation active de Mr le Maire et de ses conseillers. Les convives ont terminé par une farandole et se sont promis de se retrouver l'an prochain !!!!

VOEUX 2018

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Aujourd'hui nous sommes réunis pour la traditionnelle cérémonie des vœux. L'année 2017 aura été une année de transition administrative. La fin de notre ancienne communauté de commune. Au 1er janvier nous avons intégré la communauté de Jumilhac le grand avec toutes les conséquences qu'elle implique. Le nouveau territoire compte désormais 22 communes et s'étend de Firbeix à Négrondes. De ce fait d'autres élections ont eu lieu ce qui génère une nouvelle gouvernance.
Aujourd'hui on doit travailler avec de nouveaux visages, des méthodes et des objectifs différents, ainsi que quelques autres compétences, un challenge intéressant à réaliser.
Nous avons aussi envisagé la création d'une commune nouvelle avec nos voisins de St Martin de Fressengeas et St Romain, pour l'instant ce projet est repoussé à plus tard.
Parlons de nos projets et de nos réalisations. Comme vous le savez, les dotations de l'état diminuent tous les ans, nos ressources en sont profondément affectées. La construction de l'extension de l'école est terminée. Cette extension initialement prévue pour faire une salle de repos et une salle de motricité c'est transformée en salle de classe supplémentaire. Car en cours d'année scolaire nous avons été informés que la classe de St Romain serait supprimée à la rentrée mais que le poste pouvait être maintenu à St Jean si nous pouvions l'accueillir. Donc il a fallu faire preuve de réactivité pour trouver une solution, car le temps et les moyens étaient limités pour être opérationnel en septembre. C'est pour cela que vous avez vu s'implanter deux constructions type ALGECO provisoires qui nous permettent d'accueillir la garderie et le réfectoire des plus grands. Cette opération école a mobilisé énormément d'énergie car nous étions contraint par le temps et les finances.

Le coût de cette opération s'élève à 250 000 € HT financé de la façon suivante :

- Dotation de l'état : 25 %
- Contrat d'objectif : 20 %
- Maintient service public : 20 %
- Enveloppe parlementaire (Colette Langlade ancienne Député : 15 000 €)
- Fonds de concours, St Romain, St Martin : 20 000 €
- Aide à l'accessibilité : 14 000€

Le projet est financé à presque 80 %, c'est le maximum que l'on puisse obtenir et c'est probablement la dernière fois qu'on atteindra de tel taux d'aides.
Cette opération bien qu'onéreuse était nécessaire si nous voulions avoir une chance de maintenir notre école. L'école c'est la vie et sa disparition sonnerait le déclin de notre commune.
En 2017 nous avions aussi prévu de commencer une tranche de travaux sur l'église. Cette tranche devrait voir le commencement en 2018. Du retard a été pris à cause de la restructuration de la région Aquitaine car pour ce type d'opération nous sommes tributaire de la région. Ce projet d'un montant de 130 000 € sera financé à 40 % par la DRAC, 20% contrat département, 10% région et 10 000 € enveloppe parlementaire (Colette Langlade ancienne députée).La part d'autofinancement étant prise en charge par L'APRESJC.
Nous sommes inscrits à la charte environnement zéro herbicide, zéro pesticide, un travail long et fastidieux (pas facile de convaincre tout le monde de notre démarche). Outre quelques investissements un gros travail pédagogique nous attend.
Le fleurissement de la commune sera maintenu et enrichi afin d'honorer la 2ème fleur obtenue.
La pose de panneaux signalétiques dans le bourg a été réalisée.
Nous avons cette année aussi été réexaminé pour le maintien du label des « Plus beaux villages de France ». Notre label a été maintenu pour 6 années supplémentaires.
Nous avons aussi obtenu pour 2017 1 étoile au guide Michelin (village méritant le détour).
Différent travaux d'entretien seront réalisés, (voirie, réfection petits patrimoine, logement communaux...). Mais pas de gros travaux d'investissement, car il faut attendre les incidences de la baisse des dotations et la suppression de la Taxe d'Habitation pour pouvoir avoir quelques projets.

Dans quelques jours les travaux pour la réalisation du champ photovoltaïque vont commencer à Fon Pépy. Cette implantation va se faire sur environ 7 Ha. Elle permettra d'alimenter 3000 habitants et l'investissement par la société Belectric sera de 3 000 000 €. La production d'électricité devrait commencée au mois de mai. Ce projet qui est en gestation depuis 2012 (permis de construire après enquête publique) nous tenait au Conseil Municipal et à moi-même particulièrement à cœur, il devrait générer à notre collectivité une ressource supplémentaire. (7€ par KW installé) environ 50 000 € par an pendant 30 ans.
Mais aujourd'hui, les règles du jeu ont un peu changé si les recettes sont toujours les mêmes, le destinataire ne serait plus la commune mais la communauté de commune (c'est beaucoup moins intéressant pour nous).

Je voudrais avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, ils sont nombreux hélas. Je m'associe à la peine de leurs familles.
Je voudrais saluer tous les nouveaux arrivants et féliciter les parents des petits nouvellement nés.
Remercier également les agents communaux, la secrétaire de mairie, mes amis et collègues du Conseil Municipal qui ne cessent de s'impliquer et de ce dévouer, remercier également ceux qui s'investissent dans toutes nos associations qui sont très dynamiques, c'est grâce à vous tous que la commune est ce qu'elle est et qu'il fait bon y vivre.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année que tous vos souhaits se réalisent et que l'amitié et la convivialité perdurent longtemps.

La Mairie est ouverte tous les jours du mardi au vendredi de 9h à 12h30
Tél : 05.53.62.30.21 Fax : 05.53.62.18.40

Permanence mairie de 10h00 à 12h00

Yvette DUBOS : le mardi **Annick DUMONT** : le mercredi **Francis SEDAN :** le jeudi

LE VIN CHAUD a eu lieu, sous la halle, le 23 12 2017. Il a été offert par les FLORALIES et confectionné par Paulette Brachet avec toujours autant de chaleur et d'amitié. Même s'il a été dégusté avec modération, il a été très apprécié par les participants. Des pâtisseries variées et nombreuses avaient été confectionnées par les participants. Le père Noël, toujours présent, a distribué aux enfants des bonbons avant de partir se reposer pour la grande distribution de cadeaux dans la nuit du 24 au 25 décembre.

Dates à retenir

- **Le 10 02 2018** : Comme chaque année, le repas de la chasse aura lieu à cette date. Cette manifestation conviviale remporte toujours beaucoup de succès. En conséquence, les inscriptions sont déjà closes.

- **Du 12 au 17 03 2018** : Pour la 3ème année consécutive, **le PRINTEMPS DES POETES**, permettra à tous les habitants de se réunir au cours de cette semaine hivernale. Le thème est : **l'ARDEUR**. Cette animation nationale, déclinée sur une semaine pour notre village, permet à chacun d'entre nous de s'amuser avec les mots pour faire vivre notre belle langue. Pour nous aider dans l'élaboration de cette activité, une personne extérieure au village a la gentillesse de se déplacer et d'apporter son expérience professionnelle.

  Les enfants de notre école, avec l'aide de Mesdames les institutrices, ainsi que les ATSEM, pour les enfants de la garderie, participeront à cette manifestation.

  A cette occasion, nous serons amenés à prendre et à faire paraître des photos dans SUD-OUEST, dans le prochain BULLETIN MUNICIPAL et à les mettre en ligne sur le site internet de la Commune. Si vous en acceptez la publication, nous vous remercions d'autoriser, par écrit, les organisateurs : Alain et Sylvie ESCLAVARD à les publier. Sans cet écrit, le visage de votre enfant sera « flouté ».

  Le programme de cette semaine de poésie sera distribué, prochainement, dans chaque boîte aux lettres.

- **Les 12 et 13 mai 2018** :

  LES FLORALIES ont pour thème cette année : **LES FLEURS ET LA MODE**

  Depuis le mois d'octobre, nous avons repris, la confection de fleurs, les jeudis après-midi de 14 h à 16 H 00 à la MAISON DES FLORALIES.

  Les guirlandes, étant anciennes, nous les refaisons totalement. Cette année, nous avons entrepris celle de la rue du Château. Nous lançons un APPEL aux BENEVOLES pour nous AIDER. Plus nous serons nombreux et nombreuses, plus cela avancera rapidement.

  MERCI à nos JEUNES (et Moins jeunes…) de nous soutenir et de nous aider dans cette démarche si nous voulons que cette MANIFESTATION PERDURE.

LABEL DE LA COMMUNE DE ST JEAN : Le label « les plus beaux villages de France » a été reconduit fin 2017 pour une période de 6 années.
Nous remercions l'ensemble des habitants pour les efforts fournis afin de le conserver. Il est très important pour l'avenir de notre village. Pour ceux et celles qui souhaitent connaître les critères de sélection de ce label, vous pouvez consulter le site internet des « plus beaux villages de France ». Dans le cas contraire, vous pouvez vous présenter à la mairie pour y avoir accès (un poste informatique est disponible à l'accueil).

SUITE AU PASSAGE A LA TELEVISION SUR TF1 DE NOTRE VILLAGE, ST JEAN sera répertorié dans l'ALMANACH des « villages de France » publié aux éditions ROBERT LAFON. Celui-ci paraîtra en octobre 2018. De belles photos de ST JEAN, fournies, par un de nos habitants, que nous remercions, seront publiées.
Un exemplaire de cette édition nous sera adressé et sera consultable en mairie. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Les propriétaires de maisons secondaires qui souhaitent recevoir le bulletin communal peuvent remettre des enveloppes timbrées à leur adresse, à la Mairie de Saint Jean de Côle.
ou se connecter sur le site internet : www.saintjeandecole.fr **:** le bulletin est en ligne